



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Séance du conseil municipal **du Lundi 17 Septembre 2018 à 18h00**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : COMPAIN Eliane Procurat° GRANDJEAN Stéphanie

Absents : MANITCH Serge

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 11 Septembre 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 Juin 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **05 Juin 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Travaux entrée de Village.

La deuxième partie du projet d'aménagement diligenté par la commune qui vise à maîtriser la vitesse des automobilistes en entrée et en traversée de village a reçu la validation technique de la commission départementale des gestions des routes. La dernière partie du projet sera examinée prochainement par la commission dès qu'elle sera en possession de l'étude établie par le cabinet GAXIEU qui n'attendait plus que le document d'arpentage établi par Monsieur CRESSARI. Le montant total du projet s'élève à 113 370.00 € H.T Une subvention a été accordée à hauteur de 30% soit 34 011.00 € par le Département et l'obtention de la DETR 2016 à hauteur de 20% soit 22 874.00 €. les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières-Minervois et suivant le calendrier des travaux fin septembre. Afin de poursuivre le déroulement de ce projet, la signature d'une convention avec le département est nécessaire. Le conseil municipal oui son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Programme de voirie n°42/2019

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, qui comme chaque année demande aux communes de vouloir se prononcer sur le programme de voirie d'intérêt communautaire n°42-2019. Compte tenu de la mise en place par le Conseil Général, à compter de 2017, de nouvelles modalités d'intervention sur les territoires, il est nécessaire de transmettre la proposition de la Commune sur l'enveloppe financière qu'elle décide d'attribuer sur le programme de voirie de l'année 2019. Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une enveloppe financière pour l'année 2019 de 50 000.00 € (Cinquante mille Euros).

ORDRE DU JOUR :

- Travaux entrée de village
- Programme de voirie n°42/2019
- Déclassement de parcelle A 1327 lieu-dit la bisto
- Vente de terrains
- Policier Municipal
- Actualisation des tarifs du cimetière
- Travaux appartement rue de l'église
- Position du Conseil Municipal sur la création de l'usine de bitume
- Projet terrain de camping
- Horaire Agence postale communale.
- Convention bibliothèque départementale audoise
- Changement de locataire appartement des écoles.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
11/09/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
01/10/2018

Déclassement de la parcelle A 1327 lieu-dit la bisto.

Dans le cadre de l'actualisation permanente du plan cadastral et suite à l'acquisition de la parcelle A 1327 d'une superficie de 1a60ca en 2017 à la famille biscaye, et afin de régulariser la voirie qui sert d'entrée aux maisons du lotissement "la bisto", Monsieur Le Maire propose le déclassement de cette parcelle dans le domaine public communal. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vente de terrains

Dans le cadre des régularisations foncières, Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de signer les compromis de ventes suivants :

-Monsieur SABATIER Michel, pour régulariser la cours située devant son habitation et cadastrée à présent sous le n° **A 1539 d'une superficie de 17 m2** pour l'euro symbolique. (Domaine public communal impasse de l'église)

-Monsieur BALLARIN Marc, pour régulariser la cours située devant son habitation et cadastrée à présent sous le n° **A 1542 d'une superficie de 20 m2** pour l'euro symbolique. (Domaine Public communal rue de l'église)

-Madame BEAUGUITTE Virginie, pour la vente de la parcelle cadastrée sous le n° **A 1540 d'une superficie de 50 m2 ruelle des remparts** au prix de 10€ le M2 soit : 500 € (Cinq Cent Euros)

-Madame BEZES Marina, pour la vente de la parcelle cadastrée sous le n° **A 1541 d'une superficie de 9 m2 ruelle des remparts** au prix de 10€ le M2 soit : 90 € (Quatre-vingt-dix Euros)

L'étude de Maître BISMES - FAU, notaire à Lézignan (11 203) - 26 Boulevard Gabriel Péri BP17, sera chargée de la rédaction des compromis et des l'actes de ventes. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Policier municipal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 221240 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 512-1 du Code de Sécurité intérieure prévoient la mise en commun d'un ou plusieurs policiers municipaux pour les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant. Les communes de CONILHAC-CORBIERES, MONTBRUN DES CORBIERES, MOUX, ROQUECOURBE et DOUZENS constituent un territoire répondant à cette condition et peuvent donc à ce titre mettre en œuvre le projet de mise en commun d'un gardien-brigadier de police municipale et de ses équipements. Afin de poursuivre le souhait du conseil municipal Une convention de mise en commun doit être signée par les maires des 5 communes, après délibération de leurs conseils municipaux. Celle-ci précise les missions de l'agent, les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Actualisation des tarifs du cimetière.

Suite à la demande du trésor public, il est nécessaire d'actualiser la délibération prise le 28 Novembre 2002 fixant les tarifs des redevances concessions et columbarium. Monsieur le Maire propose de laisser les tarifs pratiqués en l'état à l'exception des concessions trentenaires où les taxes supplémentaires ne sont plus appliquées. Petit rappel : Le montant de la redevance concession à 30.00 €/m2 pour la part communale + frais d'enregistrement au tarif en vigueur (qui est de 25 € à ce jour) à régler par l'acquéreur. Les concessions sont concédées à : Perpétuité. Le montant d'une case columbarium est de 325 €. Les droits sont supprimés pour les concessions trentenaires. Les cases seront concédées pour une durée renouvelable de : 30 ans. Monsieur le Maire propose également que le règlement mis en place soit actualisé par l'ajout de la nouvelle extension et que les tarifs soient inclus au règlement général du cimetière communal par souci de transparence. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Travaux appartement rue de l'église

Monsieur le Maire procède à la lecture des courriers adressés par les locataires de la rue de l'église qui demandent une révision des menuiseries extérieures sérieusement dégradées par le temps. Suite à leur signalement il a été demandé des devis pour la réparation à la société PLR implantée à Carcassonne qui propose deux solutions : la première remplacement par du neuf en ALU plein 6945.62 € TTC. La 2ème remplacement en PVC 4696.67 € TTC. Les portes d'entrées sont à ajouter. À l'entreprise locale José MORA qui propose un devis tout compris et à l'identique : Logement de Mr Deruelle 1296 € TTC et Logement de Mme Marcq 3198.00 € TTC soit un total de 4494.00€ TTC. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve le devis proposé par l'entreprise locale José MORA, à l'unanimité.

Position du Conseil Municipal sur la création de l'usine à bitume

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il n'est plus nécessaire de se positionner sur le projet de création de l'usine à bitume prévue sur les communes de Lézignan-Corbières et Ferrals-les-Corbières car le projet a été purement et simplement retiré. Monsieur Le Maire propose donc de passer au sujet suivant. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Projet terrain de camping

Monsieur le Maire rend lecture du courrier qui lui a été adressé par Monsieur BOISSONNADE qui souhaiterait créer un camping et demande à la commune une solution de terrain. Après étude du règlement de l'urbanisme établi sur la Commune deux zones sont attribuées aux équipements de loisirs la première est grevée par le Plan de Prévention des Risques incendies de Forêts, zone située aux pins de poitevin et la deuxième située Mourrel de goudy semble trop petite au projet proposé à savoir l'implantation de 25 à 35 chalets plus les équipements. Une autre problématique se pose car le secteur n'est pas suffisamment équipé au niveau des réseaux AEP et EU mais également électrique et voirie d'accès. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré propose de se garder un temps de réflexion pour une éventuelle solution à proposer à Monsieur BOISSONNADE. A Suivre...

Horaires Agence Postale Communale

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Madame MAZARD Alexandra et procède à la lecture de ce courrier. Il semblerait que les horaires d'ouverture de l'agence postale ne seraient plus adaptés à son fonctionnement et que l'ouverture le samedi matin ne serait plus appropriée et demande donc une modification des horaires actuels avec la suppression de l'ouverture de l'agence le samedi matin. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré rappelle que cette condition d'horaires a joué un rôle important dans la nomination de la personne à cet emploi et rappelle la décision prise en réunion du conseil municipal du 18 avril dernier et celle du 9 avril dernier et ne souhaite pas par conséquent revenir dessus.

Convention Bibliothèque Départementale Audoise (BDA)

Monsieur Le maire rappelle qu'il s'agit d'une convention d'adhésion au réseau de lecture de la BDA et qu'elle doit être renouvelée tous les ans. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Changement de locataire appartement bas des écoles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ de *Mme DURAND Elodie* locataire du logement bas des écoles situé au 12Bis, rue Jules Ferry, il est nécessaire de mettre à jour le bail d'habitation de cette location. Propose la location du logement cadastré sous le n° A 98, au 12Bis, rue Jules Ferry, à *Mr SOEIRO Lucas* avec effet au *1^{er} Octobre 2018*. Le montant de la location sera, suite au changement de situation des locataires, et à 1671 l'indice du coût de la construction établi par l'INSEE, *au 1er trimestre 2018 de 450€ par mois*. Le montant de la caution sera de *1 mois de loyer*, soit un montant de 450€. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état des lieux sera joint au dossier. Le conseil municipal ouï son président et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

- Application « panneapocket »

Il s'agit d'une petite application gratuite à télécharger par les administrés propriétaires d'un smartphone pour recevoir les informations de la Commune en temps réel. Pour la commune un simple accès codé par internet et envoi des messages en instantané. Un abonnement annuel de 180€ est nécessaire. Etant donné que les panneaux d'informations Mairie sont en permanence surchargés et que beaucoup d'informations ne peuvent pas être affichées ce petit plus pourrait être très pratique et beaucoup plus sûr que le réseau des publications.

- Renouvellement Contrat CDD PIETTE Jef: Afin de ne pas pénaliser le service technique dans son fonctionnement le contrat de Mr PIETTE Jeff a été renouvelé pour 6 mois de plus.

- Un courrier a été adressé par Mlle Cynthia MESSAOUDI pour une demande de poste au sein de la collectivité. Cependant, tous nos postes étant pourvus. Il n'est pas possible pour l'instant d'y répondre favorablement. Un courrier lui sera fait en ce sens.

- Modification également des heures de Mme KONZET Kelly suite à la disparition de l'accueil périscolaire sur la commune et au retour à la semaine scolaire des 4 jours entraînant une perte de 8 heures dans la grille horaire de Mme KONZET Kelly. Un avenant a été établi en accord avec Mme KONZET.

- Un courrier a également été adressé par Monsieur ARAZANS sur un différend avec l'employé communal Mr FAUSTINO. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris le temps d'aller rencontrer ce monsieur pour connaître le fond de l'histoire. Il semblerait que ce courrier ait été écrit sur un fond de colère passagère et que Monsieur ARAZANS n'en voudrait nullement à Mr FAUSTINO puisque l'affaire concernerait son fils. Après discussion aucune suite ne sera faite.

- Mme GRANDJEAN annonce que Monsieur FAUSTINO aurait indûment perçu le supplément familial pour 2 enfants de juillet 2016 à Novembre 2017. Demande à ce que cette somme lui soit réclamée.

- Informe également que Mr FAUSTINO se serait permis de faire des chemins privés lors des travaux de débroussaillage. Précise que ce n'est pas le rôle de la Mairie de travailler pour des particuliers. Mr le Maire demande à Mme GRANDJEAN de préciser quels chemins privés.

- Au niveau de l'équipement de protection pris en charge par la Mairie, Mr FAUSTINO a acheté trois pantalons courts de travail sur cette fin de saison. Pourquoi en acheter 3 en fin de saison? Mme GRANDJEAN insinue qu'il en aurait fait profiter son fils.

- Pour l'ouverture du café le samedi et le dimanche de 18h00 à 20h00 la rue du café est bloquée. Il n'est pas normal que cette rue soit bloquée à la circulation et cela peut être gênant en cas d'intervention des secours. Il serait nécessaire de faire un rappel à l'ordre.

- Mr GARCIA rappelle à Mme GRANDJEAN qu'elle a fait faire une étude pour la rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 15 000€ sans demander l'avis du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, et Avant de lever la séance, monsieur le Maire, précise que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il a pris acte avec regret du refus de Mme GRANDJEAN et de Mme COMPAIN de voter la délibération qui aurait permis de lancer le projet éolien. Précise qu'il regrette d'autant plus car ce projet qui est à son avis vital pouvait faire rentrer 98 000.00 € dans les caisses de la Commune. Une telle somme nous permettrait d'envisager les investissements futurs

avec sérénité. Dans son esprit et afin qu'un maximum de personnes en profite on pouvait consacrer une partie de cette somme à l'investissement et l'autre partie à la baisse de l'impôt foncier bâti ce qui aurait eu une incidence directe sur le budget des habitants de la Commune. Devant une telle situation monsieur le Maire se refuse à présider un conseil municipal qui s'oppose à faire rentrer une telle somme dans les caisses de la Commune. Il a donc pris la décision de remettre à Mr le Préfet sa démission de fonction de Maire de la Commune mais de conserver son mandat de conseiller municipal. Précise que la démission sera effective dès que Mr le Préfet l'aura acceptée et s'il le lui demande expédiera les affaires courantes jusqu'à la prochaine élection.

Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h50.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration à Mme Grandjean
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014